



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

## **Avis d'Appel d'offres Nationale (AAON)** **Avis d'Appel d'Offres nationale – Cas sans pré qualification**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2021-2022 des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et livraison des produits spécifiques en lot unique:

**Acquisition des Produits Spécifiques : pour l'Alimentation et Complémentation des Vaches et Chèvres ; pour l'Alimentation et l'Entretien des Porcheries et la Petite Quincaillerie pour le Service des Exploitations au compte de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales.**

Les Produits Spécifiques seront fournis sur les sites indiqués par la Direction Nationale des Productions et Industries Animales dans un délai de trente (30) jours.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les produits spécifiques en lot Unique. Aucune offre par variante ne sera prise en compte.

La participation à cet appel d'offre national ouvert tel que défini aux articles 20 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offre National ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 51 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale des Productions et Industries Animales et de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Conakry BP 576, Conakry, Guinée Tél : + (224) : 623 28 81 46 ou 622 01 88 92, 664 24 17 94 à [soulcam417@gmail.com](mailto:soulcam417@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont: (*Voir* le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Une redevance de 0.60% sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaire.

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable d'un montant d'Un millions francs Guinéen (1 000 000 GNF) de Francs Guinéens à compter du 18 Février 2022. Le montant est réparti comme suit:

- a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;

- b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- c. 20 % au compte de l'autorité contractante par un versement au comptant.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après: Personne Responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage au plus tard le **16 Mars 2022** à 10h 30 mn. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante: Guinée-Conakry-Commune de Kaloum -almamya à la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, numéro de téléphone 623 28 81 46, **le 16 Mars 2022 à 11H.**

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cinquante Millions (50 000 000 GNF)** Cette garantie demeurera valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

P. La Secrétaire Générale. P.O



**Mme Hawa SYLLA**